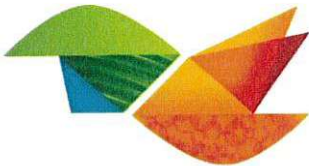


PETR DU PAYS RHIN- VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL	 PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON T E R R I T O I R E D E P R O J E T S
Membres en exercice : 26 Membres présents : 21 Procuration : 0	Séance du 29 janvier 2026 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. Gilbert VONAU
Date de la convocation : 22/01/2026	

1. Désignation du secrétaire de séance

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, au début de chacune de ses séances, l'organe délibérant nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut s'adjoindre des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans prendre part aux délibérations.

Le Conseil syndical,

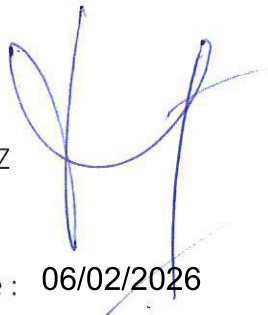
Après en avoir délibéré,

Décide de

-DESIGNER M. VONAU Gilbert, secrétaire de séance, assisté de M. LEMPEREUR Eric (directeur) et Mme TRAINA Stéphanie (Assistante de Direction) en tant qu'auxiliaires

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

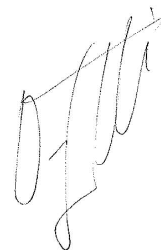
Le Président
Francis KLEITZ

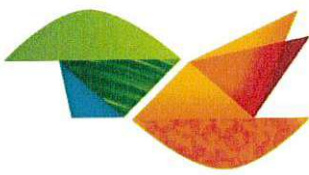


Publication le : 06/02/2026

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ

Le Secrétaire de séance
Gilbert VONAU



PETR DU PAYS RHIN- VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL	 PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS
Membres en exercice : 26 Membres présents : 21 Procuration : 0	Séance du 29 janvier 2026 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. Gilbert VONAU
Date de la convocation : 22/01/2026	

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 2/12/2025

Le procès-verbal de la séance du 2/12/2025 a été transmis aux membres du comité syndical préalablement à la présente séance.

Le Conseil Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide de

-APPROUVER le procès-verbal de la séance publique du 2/12/2025

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président

Francis KLEITZ

Publication le : 06/02/2026

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ

Le Secrétaire de séance

Gilbert VONAU



PETR DU PAYS RHIN-VIGNOBLE-GRAND BALLON EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL	 PETR PAYS RHIN VIGNOBLE GRAND BALLON TERRITOIRE DE PROJETS
Membres en exercice : 26 Membres présents : 21 Procuration : 0 Date de la convocation : 22/01/2026	Séance du 29 janvier 2026 Sous la présidence de M. Francis KLEITZ, Président Secrétaire de séance : M. Gilbert VONAU

3. Finances : Débat d'orientation budgétaire 2026

MM. SCHLEGEL, GIUDICI et HECKY intègrent la séance.

Le Président rappelle que, par renvoi de l'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36 du CGCT, un débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3.500 habitants.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et dans un délai raisonnable avant la séance de vote du budget. Il ne peut intervenir ni le même jour ni lors de la même séance que le vote du budget.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces mesures imposent au chef de l'exécutif de présenter à l'assemblée délibérante, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Pour les établissements publics de plus de 10.000 habitants comprenant au moins une commune de 3.500 habitants (alinéa 2 de l'article L5211-36 du CGCT) ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail).

Ce rapport donne lieu à un débat, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière, ainsi que le rapport, doivent être transmis au représentant de l'Etat et être publiés. Toute

délibération relative à l'adoption du budget qui n'a pas été précédée d'un avis du Préfet est entachée d'illégalité et pourra être déférée au juge administratif par voie de recours.

Alcésio, Président du PETR, est
présenté par le Préfet.
Date de transmission : 03/02/2026
Date de réception : 03/02/2026

Avant de présenter les orientations budgétaires 2026 du PETR, le Président présente un rapide bilan des activités et de la réalisation budgétaire de l'exercice 2025, pour chacune des missions du PETR : Plan Climat, France Rénov, Conseil en Energie Partagé, LEADER et Administration Générale.

Il présente ensuite le rapport d'orientations budgétaires, transmis avec la convocation à la présente séance et annexé ci-après.

Puis le Président ouvre le débat.

Il rappelle qu'il y a peu de changement proposé pour l'exercice 2026 par rapport à l'exercice précédent. Il attire l'attention de l'Assemblée sur la forte dépendance pour le budget du PETR des versements de subvention pour l'exercice des missions, ce qui influe sur le montant de l'excédent de clôture annuel. Des reliquats de versement peuvent alimenter des excédents. Il en veut pour preuve l'excédent de fonctionnement 2025, qui inclut près de 160.000 € de crédits du programme ACTEE encaissés par le PETR en décembre 2024 mais reversés aux communes bénéficiaires (donc en dépenses) sur l'exercice 2025.

Le Président indique que globalement le maintien des participations des EPCI membres (environ 250.000 € / an) a permis et permettra encore en 2026 de garder une certaine marge de manœuvre.

Il présente les résultats provisoires de l'exercice 2025, qui se termine avec un excédent de clôture de l'ordre de 395.000 €.

Dans le bilan des missions 2025, concernant la coordination par le PETR du service de covoiturage BlaBlaCar Daily, le Président indique que la CC PAROVIC ne participe plus au dispositif.

M. TOUCAS répond en effet que la participation sollicitée par l'opérateur, en hausse, était trop importante compte tenu de la faible fréquentation par les usagers.

Concernant le Défi j'y Vais, le Président précise que l'opération est très utile pour la sensibilisation aux mobilités alternatives. Il souhaite que de nouvelles entreprises et de nouvelles écoles s'inscrivent cette année 2026.

Le Président souligne particulièrement la bonne réussite du programme d'accompagnement aux éco-manifestations, du partenariat avec la Maison de la Nature de Hirtzfelden et du programme Les Générateurs, avec la mise en service de la première centrale photovoltaïque municipale du territoire en autoconsommation patrimoniale à Bergholtz.

Il ajoute que l'étude sur les espaces tests agricoles a été lancée fin 2025 et que les résultats seront présentés aux nouvelles équipes.

Concernant le Service Public de la Rénovation de l'Habitat, le Président fait part d'une année 2025 marquée par les difficultés à l'échelle nationale qui ont engendré une très faible demande d'informations/conseils de la part de usagers et une absence de visibilité pour l'engagement de projets de rénovation. De ce fait, il rappelle que le Bureau a validé le passage de 2 à 1 ETP après le 15/02/2026, et la non-reconduction d'un contrat.

Concernant le programme LEADER, le Président rappelle le bilan très positif du programme LEADER 2014-2022 qui s'est clôturé en janvier 2025 avec un taux de versement des crédits de près de 98%. Il ajoute que le programme 2023-2027 est bien avancé avec environ 866.000 € d'aide sollicitée (montant prévisionnel avant instruction et programmation des dossiers).

Concernant l'Eurodistrict, le Président rappelle que celui-ci a mis en place un fonds pour petits projets, qui permet de cofinancer des projets transfrontaliers dans les domaines de l'art, la culture ou le tourisme. L'enveloppe disponible est de 300.000 €, le financement de 60% pour des dépenses éligibles comprises entre 15 et 80.000 €. Il ajoute que la participation 2026 des membres restent équivalente (17.500 pour le PETR) pour permettre à l'Eurodistrict de garder une marge pour les années prochaines. Il précise que les communes allemandes connaissent également des difficultés financières et s'interrogent sur leurs compétences à prioriser, sans toutefois remettre en question la coopération transfrontalière.

Enfin, le Président rappelle que courant de l'année, après les élections municipales, il appartiendra aux nouvelles équipes élues de poursuivre le travail démarré en novembre 2025 en Bureau élargi, sur la poursuite ou la redéfinition des missions et de l'organisation du PETR. Il sera également nécessaire d'accompagner la prise de poste des nouveaux élus sur les enjeux du Plan Climat.

Aucune question ni observation n'étant formulée, le Président propose à l'Assemblée d'acter les orientations budgétaires 2026 qu'il vient de proposer.

Le Conseil syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et L. 5217-10-4,

Vu le projet de rapport d'orientations budgétaires établi par le Président et transmis à l'ensemble des membres du conseil syndical

Considérant que, sur la base du rapport susmentionné et présenté en séance par le Président, le débat a été ouvert,

**Après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président,
Après en avoir délibéré,**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2026 du PETR établi sur la base du rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président et ci-annexé.

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Le Président
Francis KLEITZ

Le Secrétaire de séance
Gilbert VONAU

Publication le : 06/02/2026

Auteur de l'acte : Francis KLEITZ





RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

PROJET ADOPTE AU DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales (dispositions applicables aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 3 500 habitants et, dès lors, aux syndicats mixtes constitués de tels établissements), le président présente au comité syndical, dans un délai maximum de deux mois avant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Dans les syndicats mixtes constitués d'établissements publics de plus de 3 500 habitants, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs ; il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce rapport donne lieu à un débat en comité syndical, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

1. RAPPEL DE LA SITUATION FINANCIERE AU DERNIER COMPTE ADMINISTRATIF (2024)

- Un **excédent en section de fonctionnement** de + 501 866,11 €
 - Un **excédent en section d'investissement** de + 71 273,22 €
 - Un solde des **restes à réaliser** (en dépenses) de - 1 723,33 €
 - un **résultat définitif global** établi à **571 416,00 € (excédent)**
- NB : sur le programme ACTEE : environ 160.000 € de recettes encaissées sur l'exercice 2024 ont été être reversés aux communes (en dépenses) sur l'exercice 2025

2. RESULTATS PROVISOIRES DU DERNIER EXERCICE EN DATE (2025)

- Un **excédent** de clôture de + 321 263,78 € en fonctionnement
- Un **excédent** de clôture de + 76 805,57 € en investissement
- Des **restes à réaliser en dépenses** de - 2 308,32 € €
- Un résultat définitif global compte tenu des restes à réaliser, établi à + 395 761,03 € (excédent)

3. Les faits marquants de l'exercice 2025

3.1. Plan Climat Air Energie Territorial

- **Suivi/évaluation du PCAET** : réalisation du bilan triennal réglementaire 2023-2025 portant sur les indicateurs de suivi macro et la réalisation des actions des communes et communautés de communes (questionnaire aux communes : 64 réponses sur 68)
Présentation puis mise à disposition du public prévue au 1^{er} semestre 2026
Action réalisée en régie avec l'aide d'une stagiaire (3.255 € en dépenses)
- **Poursuite de la coordination sur le Service de covoiturage BlaBlaCar Daily** : coordination globale du projet réalisé par les CC membres, lien avec les EPCI voisins (en régie)
- **Poursuite de l'appui aux projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux** (convention avec Alter Alsace Energies) : après les 23 études de faisabilité réalisées sur 2023-2024, 8 projets étaient accompagnés en 2025 dont 6 ont engagé leur mise en œuvre.
Fin 2025, la première centrale photovoltaïque en autoconsommation patrimoniale a été mise en service sur la commune de Bergholtz (5.087 € en dépenses)
Action pilotée par le Conseiller en Energie Partagé du PETR
- **Poursuite de l'accompagnement aux éco-manifestations** : 4 sessions de formation réalisées en 2025 (Rouffach, Guebwiller, Soultz, Fessenheim) + 4 événements labellisés à Rouffach, Guebwiller, Ensisheim et Soultzmatt (3 au niveau 1 + 1 au niveau 3) (3.942 € en dépenses / recettes LEADER escomptées sur 2026 : 80%)
- **Poursuite du Défi j'y vais** : plus de 600 participants en 2025 de 24 structures employeuses + 2 collègues + 15 écoles (1.454 € en dépenses)
- **Poursuite de la démarche Fabrique régionale des Transitions** démarrée fin 2024, avec de nombreuses réunions d'échanges et d'apprentissage de la démarche méthodologique (7.000€ en dépenses)
- **Lancement de l'étude sur les Espaces Tests Agricoles** issue de la démarche Fabrique des Transitions en tant que projet pilote de mise en œuvre de la démarche (5.000 € de dépenses en 2025)
- **Poste de chargée de mission PCAET (0.8 ETP + remplacement congé de maternité)** (dépenses : 52.600 € / recettes : 10.300 €)

3.2. Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) / France Rénov

- Rappel : 2 ETP de Conseillers depuis le 1/04/2025 (nouvelle convention SPRH avec la CeA)
- **Mise en place de la nouvelle convention SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat)** pour 2025-2029, sous l'égide de la CeA (maitre d'ouvrage), le PETR assurant les missions information/conseil et animation territoriale.
Le service agrège également de nombreux partenaires : ADIL, CAUE, CICAT68, Citivia...
- **Contexte national toujours tendu** (annonces gouvernementales de suspension/révision aides) + insuffisance crédits CeA

Conséquences : peu de demandes en 2025, absence de visibilité pour les ménages sur les aides

- **Information / conseil : les objectifs de l'année 2025** ne sont pas atteints pour cette raison (376 dossiers suivis dont 94% sur la rénovation énergétique et 4% sur l'adaptation)

	Information	Conseil	Orientation	Conseil renforcé
Objectifs 2025	550	250	-	15
Réalisation 2025	236	68	4	2
Rappel 2024	458	254	-	1

- **Animation territoriale : les objectifs sont bien atteints** (balades thermographiques, réunions publiques, ateliers) avec notamment la présentation du service dans les mairies des 68 communes du territoire

	Tous ménages	Public prioritaire	Professionnels
Objectifs 2025	10 actions	4 actions	2 actions
Réalisation 2025	25 actions	2 actions	1 action
Rappel 2024	10	NC	NC

- **Dépenses globales** : environ 75 000 € / recettes environ 73 000 € (car solde subvention 2024 + acomptes 2025 versés en 2025)

Pour le Programme d'Actions « Post Fessenheim » (rappel : reprise du pilotage par le PETR suite à la sollicitation de la Région. Cofinancement Etat, Région, CeA, pilotage PETR RVGB)

- **Renforcement des animations/sensibilisations** avec Alter Alsace Energies et l'ADIL68 : certains formats sont très suivis (thermographies, ptit déj infos seniors...),
- **Programme d'accompagnement des acteurs sociaux** à la lutte contre la précarité énergétique avec Alter Alsace Energies (1 session + 2 visites réalisées 2025 + 1 session restant à programmer en 2026)
- **Programme d'expérimentation de l'auto-rénovation accompagnée** avec la CeA et la CMA (réalisés : 5/5 ateliers, 5/5 accompagnements, 5 chantiers en cours)
- **Aide aux audits énergétiques des petites copropriétés** < 10 lots : 2 demandes en cours
- **Dépenses** 2025 env 10.980 € / recettes 0 € (rappel budget 2024-2026 : 75.000 € / subventions 60.000 €)

3.3. Conseil en Energie Partagé (CEP)

- **29 collectivités accompagnées** sur des projets/actions d'efficacité et de sobriété dont 16 ont signé la convention CEP avec le PETR et 10 bénéficient du logiciel de suivi des consommations
- **Finalisation du Programme ACTEE** : versements des aides CEE aux communes/CC pour 165.000 €. Reliquat de recettes encaissées en 2025 : 22.000 €
- **Logiciel de suivi des consommations** : déployé sur 10 communes, pour 307 PDL (points de livraison)
- **Dépenses réalisées** (hors ACTEE) : 53.100 € (poste 1 ETP sur les 3 CC + logiciel) / recettes 7.000 € (logiciel)

3.4. Programme LEADER

- **Programme 2014-2022** : les objectifs de réalisation ont été atteints :
 - **98% de la maquette financière a été dépensée** soit 1.507.555,72 € (dont les crédits pour l'animation et le fonctionnement du GAL) et 1.152.014,50 € ayant bénéficié aux projets du territoire
 - **Bilan global du programme 2014-22**
49 projets soutenus pour 25.000 € d'aide LEADER en moyenne, dont :
 - 4 projets à l'échelle globale du PETR
 - 27 projets localisés sur la CCRG
 - 9 projets sur la CCPAROVIC
 - 8 projets sur la CCARB
 - 1 projet sur la CCCHR

- 35 projets ont été portés par une structure publique
- 8 par une association
- 6 par une entreprise

- 19 projets sur le Tourisme
- 7 sur le Commerce
- 7 sur les Services à la population
- 7 sur le Développement économique
- 6 sur la Culture et les loisirs
- 3 sur l'Agriculture

➤ **Programme 2023-2027 :**

- rappel enveloppe pour le territoire du PETR : **1 060 523 €** (dont 800.000 € hors animation/fonctionnement du GAL)
- Sur l'année 2025, **6 séances de Comité de programmation** ont été organisées pour **sélectionner 8 dossiers**
- **9 demandes d'aides minimales ont été déposées** et vont être instruites (hors animation et fonctionnement)
- Montant prévisionnel sollicité : environ **866.000 € d'aide** (avec animation/fonctionnement du GAL et avant instruction et programmation des dossiers)

➤ **Dépenses totales 2025 : 69.340 € / Recettes 66.400 €** (car versement des reliquats de subvention 2023 et 2024)

3.5. Conseil de développement

- Envoi d'un questionnaire début 2025 sur la poursuite du Codev et les sujets à travailler
- 1 séance plénière pour redéfinir les priorités (sont ressorties : agriculture/mobilité/eau/artificialisation). Restée sans suite.
- Participation à la démarche Fabrique des Transitions et au projet pilote : Espaces Tests Agricoles
- Participation à la réflexion schéma directeur Markstein /Grand Ballon avec le Commissariat au Massif et la Syndicat Mixte
- Avis sur le SERM

3.6. Administration générale

- 2 postes partagés avec le Syndicat Mixte du SCoT RVGB (soit 1,1 ETP au PETR)
- 1 poste (0.3 ETP) sur la communication du PETR depuis le 1/01/2025 : communication sur les missions et animations du PETR (PCAET, Leader, France Rénov), publications régulières pages Facebook et LinkedIn, liens avec les communes et CC
- Réalisation d'une mission d'accompagnement sur le bilan du mandat et les perspectives pour la prochaine mandature
- Eurodistrict : mise en place d'un Fonds pour Petits Projets (INTERREG)
- Refonte réseau informatique/téléphonique
- Démarrage de la démarche sur la prévention des risques professionnels

- **Dépenses : 261.470,47 €**
- **Recettes :**
 - 10.000 € : Région / ingénierie 2024
 - 255.177 € : contributions des CC
 - 86.000 € : participation du Syndicat Mixte du SCoT RVGB (charges mutualisées)
 - 2.563,46 € : FCTVA et autres recettes

3.7. Bilan financier global 2025 – PETR

Les résultats 2025 (sous réserve d'approbation) montrent :

- En fonctionnement : un déficit sur l'exercice qui s'explique par :
 - o Le reversement aux communes en 2025 des crédits ACTEE encaissés par le PETR en 2024
 - o Le remplacement de congés de maternité de la chargée de mission PCAET (non budgété)
 - o Le retard de versement de subventions LEADER (années 2023 et 2024) et de la Région sur le programme SPRH – France Rénov
- Le déficit de l'exercice est largement couvert par l'excédent antérieur.
- En investissement le renforcement de l'excédent (essentiellement dû aux amortissements)

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Rappel BP 2025	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Rappel BP 2025	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés			501 866,11 €			71 273,22 €
Opérations de l'exercice		721 848,43 €	541 246,10 €		7 963,10 €	13 495,45 €
Résultats de l'exercice			-180 602,33 €			5 532,35 €
TOTAUX	1 120 000,00 €	721 848,43 €	1 043 112,21 €	85 700,00 €	7 963,10 €	84 768,67 €
Résultats de clôture			321 263,78 €			76 805,57 €
Reste à réaliser					2 308,32 €	- €
TOTAUX CUMULES		721 848,43 €	1 043 112,21 €		10 271,42 €	84 768,67 €
RESULTATS DEFINITIFS			321 263,78 €			74 497,25 €

4. Orientations budgétaires – Evolutions prévisionnelles 2026

Pour l'exercice 2026, il est proposé :

4.1. PCAET

En dépenses :

Actions déjà engagées / contractualisées à poursuivre :

- **Maintien à 0.8 ETP.** Dépenses prévisionnelles : 44 000 €
- **Suivi/évaluation du PCAET :** communication 1.000 €
- **Mobilité : Défi j'y vais 2026** 2 000 €
- **Appui aux projets photovoltaïques sur les bâtiments communaux :** poursuite phase 3 convention Alter Alsace Energies = accompagnement opérationnel au montage du projet d'autoconsommation 18.000 €
- **Etude Espaces Tests agricoles :** étude RENETA 19.800 €
- Voyage d'études nouveaux élus sur d'autres espaces tests 2.750 €
- **Programme de sensibilisation grand public :** animations Maison de la Nature : le changement climatique & impacts sur l'eau 2.000 €

Nouvelles actions proposées :

- **Programme de sensibilisation grand public et nouveaux élus sur le PCAET :** empreinte carbone, fresques, etc. 3.400 €
- **Accompagnement aux Eco-Manifestations :** nouvelles labellisations ou renforcement du label pour les évènements déjà lauréats 4.000 €

En recettes :

- **Programme LEADER :** accompagnement Eco-Manifestations (dont reliquat 2024-2025) 8.400 €

4.2. Service Public de la Rénovation de l'Habitat (SPRH) / France Rénov

En dépenses :

- **Mise en œuvre du nouveau service public de la rénovation de l'habitat SPRH 2025-2029 :** (1 ETP + actions de communication) : 51.310 €
- **Mise en œuvre programme d'actions Post Fessenheim** 45.820 €

En recettes :

- CeA/ANAH et Région Grand Est (dont reliquats 2025 + avances 2026) : reliquat 2024-2026 65.000 €
- Programme d'actions Post Fessenheim (Etat, RGE, CEA) : reliquat 2024-2026 60.000 €

4.3. CEP

En dépenses :

- **Poursuite des missions** de la convention CEP avec 1 ETP 49.000 €
- **Derniers mois d'abonnement au logiciel** de suivi des consommations 1.200 €

En recettes :

- Aucune recette attendue en 2025 0 €

4.4. LEADER

En dépenses :

- **Animation/fonctionnement du GAL** à 1,5 ETP 72.000 €
- **Communication/promotion/animation programme 2023-2027 :** 2 500 €

En recettes :

- FEADER 60.000 €

4.5. Conseil de Développement

- Renouvellement à prévoir avant fin 2026
- Enveloppe pour communication 1.000 €

4.6. Administration Générale

En dépenses :

- Direction : 0.5 ETP + Assistante de Direction 0.6 ETP + Assistante communication 0.3 ETP (y compris charges annexes RH) 145.000 €
- Accompagnement des nouvelles équipes d'élus (enveloppe si nécessaire) 2.500 €
- Risques professionnels : DUERP, diagnostic RPS (CDG68) : 6.500 €
- Mise en œuvre des actions RGPD 2.500 €
- Eurodistrict : 17.500 €
- Poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant en tenant compte de la hausse des charges (loyer, énergie, assurances, ...)
- Maintien de la proratisation des charges mutualisées SCoT/ADS/PETR au nombre d'agents tel que calculé ci-dessous :

Clé répartition 2026	PETR	ADS	SCOT
agents	5,00	4,50	0,50
direction	0,50	0,15	0,35
assistante	0,60	0,30	0,10
total	6,10	4,95	0,95

Charges mutualisées PETR/SCOT	2026
Montant total des dépenses prises en charge par le PETR	201.330 €
Montant total des dépenses prises en charge par le SM SCOT	15.250 €
Montant des dépenses PETR refacturées au SM SCOT déduites de la part du PETR sur les dépenses SM SCoT	198.530 €
Part PETR	99.530 €
Part SCoT ADS	83.000 €
Part SCoT ADM	16.000 €

En
recettes :

- **Région Grand Est** (ingénierie territoriale)
- **Contribution du Syndicat Mixte SCoT RVGB** (charges mutualisées) **99.000 €**
- **Maintien du niveau global du montant de la contribution des 4 CC à 250.000 €**
 - 2,65 € / habitant pour les CCCHR, CCPAROVIC et CCRG (tarif incluant la mission de CEP)
 - 1,95 € / habitant pour la CCARB (tarif hors mission CEP)

Participations prévisionnelles des CC pour l'exercice 2026 :

CC	Participation 2026	Population légal 2026	Montant / hab 2026	Participation 2025	Population légal 2025	Montant / hab 2025
CCARB	67 640 €	34 687	1,95 €	73 167 €	34 031	2,15 €
CCCHR	43 934 €	16 579	2,65 €	44 140 €	16 348	2,70 €
CCPAROVIC	35 616 €	13 440	2,65 €	34 806 €	12 891	2,70 €
CCRG	103 557 €	39 078	2,65 €	103 064 €	38 172	2,70 €
TOTAL	250 747 €	103784		255 177 €	101442	

- **Mise en réserve d'une enveloppe d'environ 294.000 €** (pour les projets et années à venir)

Voir ci-dessous : projection financière 2026 et réalisé 2020-2025

FONCTIONNEMENT DEPENSES		Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Projection 2026
Charges à caractère général		105 823,06 €	146 800,50 €	148 890,54 €	95 540,82 €	127 852,63 €	498 832,00 €	127 030,23 €	491 000,00 €
				dont programme d'actions		41 894,00 €	83 500,00 €	27 263,45 €	83 195,00 €
Charges de personnel		322 583,91 €	239 090,24 €	265 735,34 €	300 692,48 €	341 828,85 €	381 000,00 €	376 760,62 €	365 000,00 €
Autres charges courantes		7 757,27 €	17 935,11 €	22 273,99 €	29 748,33 €	50 089,07 €	207 440,00 €	190 405,24 €	25 000,00 €
					dont ACTEE	20 748,12 €	150 000,00 €	149 004,83 €	- €
					dont Eurodistrict	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €
					dont programme d'actions		8 000,00 €	13 000,00 €	1 500,00 €
					dont logiciel CEP		10 500,00 €	3 379,20 €	1 200,00 €
Sous-total dépenses de gestion courante		436 164,24 €	403 825,85 €	436 899,87 €	425 981,63 €	519 770,55 €	1 087 272,00 €	694 196,09 €	881 000,00 €
Charges financières		1 461,97 €	2 875,68 €	3 305,47 €	1 244,62 €	1 066,67 €	- €	- €	- €
Autres charges			- €	41 552,00 €	- €	- €	20 000,00 €	15 840,59 €	- €
Virement à la section d'investissement			- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Total dépenses réelles F		437 626,21 €	406 701,53 €	481 757,34 €	427 226,25 €	520 837,22 €	1 107 272,00 €	710 036,68 €	881 000,00 €
Opérations d'ordre / Amortissements		45 544,76 €	10 309,55 €	12 758,38 €	10 140,52 €	11 987,76 €	12 728,00 €	11 811,75 €	10 000,00 €
Opérations d'ordre			- €	- €	- €			- €	
Sous-total dépenses d'ordre F		45 544,76 €	10 309,55 €	12 758,38 €	10 140,52 €	11 987,76 €	12 728,00 €	11 811,75 €	10 000,00 €
TOTAL dépenses exercice F		483 170,97 €	417 011,08 €	494 515,72 €	437 366,77 €	532 824,98 €	1 120 000,00 €	721 848,43 €	891 000,00 €
Résultat reporté		163 958,69 €	20 764,62 €						
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		647 129,66 €	437 775,70 €	494 515,72 €	437 366,77 €	532 824,98 €	1 120 000,00 €	721 848,43 €	891 000,00 €
FONCTIONNEMENT RECETTES									
Contribution des CC membres		255 864,16 €	255 864,19 €	306 938,00 €	306 546,00 €	255 125,00 €	255 000,00 €	255 177,00 €	250 000,00 €
Contribution SCOT		80 000,00 €	80 000,00 €	108 000,00 €	89 000,00 €	92 000,00 €	86 000,00 €	86 000,00 €	99 000,00 €
Subventions		282 729,88 €	302 779,89 €	153 564,83 €	113 314,33 €	146 948,30 €	253 100,00 €	195 467,24 €	220 305,22 €
Autres recettes		7 340,00 €	104,81 €	6 193,62 €	21 298,39 €	164 947,93 €	23 602,89 €	4 170,86 €	- €
Sous-total recettes réelles F		625 934,04 €	638 748,89 €	574 696,45 €	530 158,72 €	659 021,23 €	617 702,89 €	540 815,10 €	569 305,22 €
Opérations d'ordre / Amortissements			431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €
Sous-total recettes d'ordre F		431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €
TOTAL recettes exercice F		626 365,04 €	639 179,89 €	575 127,45 €	530 589,72 €	659 452,23 €	618 133,89 €	541 246,10 €	569 736,22 €
Résultat reporté				201 404,19 €	282 015,92 €	375 238,87 €	501 866,11 €	501 866,11 €	321 263,78 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		626 365,04 €	639 179,89 €	776 531,64 €	812 605,64 €	1 034 691,10 €	1 120 000,00 €	1 043 112,21 €	891 000,00 €
Résultat		- 20 764,62 €	201 404,19 €	282 015,92 €	375 238,87 €	501 866,12 €		321 263,78 €	- €

INVESTISSEMENT DEPENSES		Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	BP 2025	Réalisé 2025	Projection 2026
Immobilisations incorporelles	- €	- €	479,71 €	1 800,00 €	- €	- €	- €	
Immobilisations corporelles	- €	23 082,54 €	14 991,68 €	10 263,96 €	1 160,95 €	77 845,67 €	7 532,10 €	87 569,00 €
			dont programme d'investissements		- €	6 723,33 €	7 532,10 €	5 000,00 €
Autres dépenses d'équipement		- €	4 239,36 €	- €	- €	- €		
Sous-total dépenses réelles INVT	- €	23 082,54 €	19 710,75 €	12 063,96 €	1 160,95 €	84 569,00 €	7 532,10 €	87 569,00 €
RAR		30 000,00 €	- €	7 761,00 €	1 723,33 €	- €	2 308,32 €	- €
Opérations d'ordre / Amortissements		431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €
Sous-total dépenses d'ordre INVT	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €	431,00 €
Total Dépenses exercice INVT	431,00 €	23 513,54 €	20 141,75 €	12 494,96 €	1 591,95 €	85 000,00 €	7 963,10 €	88 000,00 €
Résultat reporté	37 106,44 €							
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	37 537,44 €	23 513,54 €	20 141,75 €	12 494,96 €	1 591,95 €	85 000,00 €	7 963,10 €	88 000,00 €
INVESTISSEMENT RECETTES								
Subventions d'équipements		14 521,36 €	- €	- €	- €	- €	- €	
FCTVA	13 492,86 €	- €		3 786,46 €	2 459,24 €	1 698,78 €	1 683,70 €	1 194,43 €
Autres recettes		- €	41 552,00 €	- €	- €	- €	- €	
Excédent de fonctionnement		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Sous-total recettes réelles INVT	13 492,86 €	14 521,36 €	41 552,00 €	3 786,46 €	2 459,24 €	1 698,78 €	1 683,70 €	1 194,43 €
RAR		- €	- €	- €	- €	- €	- €	
Opérations d'ordre / Amortissements	45 544,76 €	10 309,52 €	12 758,38 €	10 140,52 €	11 987,76 €	12 028,00 €	11 811,75 €	10 000,00 €
Sous-total recettes d'ordre INVT	45 544,76 €	10 309,52 €	12 758,38 €	10 140,52 €	11 987,76 €	12 028,00 €	11 811,75 €	10 000,00 €
TOTAL recettes exercice INVT	59 037,62 €	24 830,88 €	54 310,38 €	13 926,98 €	14 447,00 €	13 726,78 €	13 495,45 €	11 194,43 €
Résultat reporté		21 500,18 €	22 817,52 €	56 986,15 €	58 418,17 €	71 273,22 €	71 273,22 €	76 805,57 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	59 037,62 €	46 331,06 €	77 127,90 €	70 913,13 €	72 865,17 €	85 000,00 €	84 768,67 €	88 000,00 €
Résultat	21 500,18 €	22 817,52 €	56 986,15 €	58 418,17 €	71 273,22 €		76 805,57 €	- €

5. ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Au 1/01/2026 les engagements pluriannuels contractualisés par le PETR sont actuellement les suivants :

- PCAET : suivi et mise en œuvre sur 6 ans (2023-2028)
- Convention avec la Région Grand Est pour la mise en œuvre du Programme LEADER 2023-2027 (date prévisionnelle de solde : 2028)
- CEP : Dernière année de la convention d'adhésion au service de Conseil en Energie Partagé avec les communes (jusqu'au 31/12/2026)
- Convention avec l'ANAH et la CeA pour la mise en œuvre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat 2025-2029

Aucun Plan Pluriannuel d'Investissement n'est établi.

Aucune Autorisation de Programme n'a été votée.

6. EVOLUTION DES EFFECTIFS

Au 1^{er} janvier 2026, le tableau des effectifs du PETR est le suivant :

Fonction	Cat.	Grade	statut	date début	date fin	Quotité
Emplois permanents :						
Directeur	A	Attaché principal	titulaire	01/05/2021	0	100/100
Chargé de mission transition écologique	A	Attaché	contractuel	01/10/2024	30/09/2027	Temps partiel 80%
Animateur du Programme LEADER	A	Attaché	contractuel	1/11/2025	31/10/2028	100/100
Conseiller en énergie partagé (CEP)	B	Technicien	Contractuel CDI	1/01/2026 10/02/2026	9/02/2026 0	100/100
Assistante de Direction	C	Adjoint administratif principal 1e cl	titulaire	01/11/2020	0	100/100
Gestionnaire du Programme LEADER	C	vacant				50/100
Emplois non permanents :						
Conseiller en rénovation de l’habitat	B	Technicien	Contractuel (contrat de projet)	01/04/2025	31/12/2029	100/100
Gestionnaire LEADER & Assistante communication	C	Adjoint administratif principal 1e cl	Contractuel (contrat de projet)	01/01/2026	31/12/2028	80/100

Effectifs par catégorie :

- A : 3

- B : 2
- C : 2

Effectifs par statut :

- Titulaires : 2
- Contractuels emplois permanents : 3
- Contractuels emploi non permanents : 2

Effectifs par filières :

- Administrative : 5
- Technique : 2
- Autres : 0

Effectifs par quotité de temps de travail :

- Temps complet : 4
- Temps partiel sur emploi à temps complet : 2

Effectifs par sexe :

- Femmes : 4
- Hommes : 3

Durée effective du temps de travail : 38h hebdomadaires + 18 jours de RTT